

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 29 septembre 2025, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
Vacant		siège 5
	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2025-09-172

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point « 19. Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 11 août, 25 août et du 8 septembre 2025;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**

7. Loisirs;
8. Voirie;
9. Appel d'offre – Diesel;
10. Soumission : Archiviste;
11. PAVL : reddition des comptes ;
12. Point d'eau;
13. États comparatifs;
14. Repas de Noël;
15. Rencontre des employés;
16. Paiement des comptes;
 1. Comptes payés;
 2. Comptes à payer;
17. Bordereau de correspondance;
18. Rapports;
 1. Maire;
 2. Conseillers;
 3. Directrice générale ;
19. Varia ;
20. Période de questions réservée au public ;
21. Évaluation de la rencontre ;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 AOÛT, 25 AOÛT ET DU 8 SEPTEMBRE 2025**

Remis à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Une citoyenne se renseigne sur la salle de l'Âge d'Or.
- Un citoyen demande le suivi sur un dossier de la cour municipale.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis un rapport pour les mois de septembre 2025.

6. **CDSM**

Aucun point n'a été abordé.

7. **LOISIRS**

Aucun point n'a été abordé.

8. **VOIRIE**

ATTENDU QUE la pelle excavatrice a besoin d'une nouvelle transmission;

ATTENDU QU' une soumission a été demandée à l'entreprise Bossé Québec pour mettre une nouvelle transmission;

Résolution 2025-09-173

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la soumission de l'entreprise Bossé Québec au montant de 37 116.25 \$ plus les taxes applicables pour mettre une nouvelle transmission dans la pelle excavatrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9. **APPEL D'OFFRE - DIESEL**

ATTENDU QU' un appel d'offres par invitation a été fait à trois fournisseurs afin d'obtenir les prix pour le diesel clair livré;

ATTENDU QUE deux compagnies, Pierre Chouinard et fils et Énergie Sonic ont répondu à cette invitation en fournissant des prix;

Résolution 2025-09-174

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter l'offre envoyée par la compagnie Pierre Chouinard et fils pour le taux du diesel clair de la saison 2025-2026 du 3 octobre 2025 au 14 octobre 2026, selon les fluctuations de la rampe de chargement (rack price) avec une marge de profit de -0.0322 \$ prise par la compagnie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **SOUSSION ARCHIVISTE**

ATTENDU QUE l'entreprise L'archiviste Michel Hamel a remis une offre de service pour la gestion des archives de l'année 2025;

Résolution 2025-09-175

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'offre de service pour l'année 2025 de l'entreprise L'archiviste Michel Hamel pour le forfait hebdomadaire (quatre jours) de la gestion des archives au tarif de 1 381.33 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. PAVL : REDDITION DES COMPTES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Résolution 2025-09-176

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de le conseiller Marc Fontaine et appuyée par le conseiller Marcel Blouin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Malo approuve les dépenses d'un

montant de 103 794.95 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. POINT D'EAU

Les conseillers ont pris connaissance du plan d'aménagement.

13. ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale a présenté les états comparatifs des revenus et dépenses au conseil municipal.

14. REPAS DE NOËL

ATTENDU QUE la Municipalité veut organiser un souper de Noël pour tous les employé-e-s de la municipalité de Saint-Malo avec leur conjoint-e;

ATTENDU QUE la Municipalité demandera au restaurant Chez Matante de Ste-Edwidge-de-Clifton de s'occuper de la préparation du repas;

ATTENDU QUE la salle de l'Age d'Or sera réservée le 5 décembre 2025 pour l'évènement;

Résolution 2025-09-177

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE la municipalité de Saint-Malo invite et paie le souper de Noël du 5 décembre 2025 du traiteur Chez Matante de Saint-Edwidge-de-Clifton à ses employé-e-s avec leur conjoint-e pour un prix de 39\$ plus taxes applicables par personne qui aura lieu dans la salle de l'Age d'Or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RENCONTRE DES EMPLOYÉES

Une rencontre des employés devrait être cédulée à la mi-novembre.

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 58 458.47 \$ payés depuis le 8 septembre 2025;

Résolution 2025-09-178

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 58 458.47\$ payés depuis le 8 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2 Comptes à payer

16.2.1 Alexis Fontaine

ATTENDU QUE Alexis Fontaine était chargé du débroussaillage pendant l'été 2025 ;

ATTENDU QUE Alexis Fontaine a présenté une facture ;

Résolution 2025-09-179

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE payer 98 heures à Alexis Fontaine à 22\$ de l'heure pour un montant total de 2156.00 \$ pour le débroussaillage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.2 Daniel Lévesque

ATTENDU QU' une pelle a été loué à Monsieur Daniel Lévesque

pour mélanger le sel à déglacer au sable pour la municipalité et pour le MTQ;

Résolution 2025-09-180

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

De payer la facture 005-2025 et 006-2025 pour la location de pelle pour mélanger le sel à déglacer au sable au montant de 2 800.00\$ et 1 550.00\$ sans taxes à Monsieur Daniel Lévesque pour ses services de location de pelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

18. RAPPORTS

18.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil de :

- de sa participation au congrès de la FQM ;
- du changement d'entrepreneur pour les collectes;
- du projet des énergies Hydro Québec, Éolien et solaire;

18.2 Conseillers

- Le conseiller René Madore parle de sa participation au congrès de la FQM;

18.3 Directrice générale

18.3.1 Acceptation du contrat de travail de la directrice générale

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé au recrutement d'une directrice générale en juin 2024;

ATTENDU QU' un projet de contrat de travail a été préparé et présenté aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE ledit contrat de travail établit les conditions d'emploi, les responsabilités

et les avantages liés à la fonction de directrice générale;

Résolution 2025-09-181

Il est proposé par le conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseiller René Madore,

QUE le conseil municipal de Saint-Malo accepte le contrat de travail intervenu entre la municipalité et Mme Fiema, à titre de directrice générale, tel que présenté;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.2 Halloween

ATTENDU QU' à tous les ans la municipalité offre des bonbons aux enfants le soir d'Halloween ;

Résolution 2025-09-182

Il est proposé par le conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseiller Marc Fontaine,

D'accorder un montant de 200.00\$ pour l'achat de bonbons pour offrir aux enfants le soir d'Halloween et des décorations de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Une citoyenne demande de déplacer la pancarte du chemin Tremblay pour qu'elle soit visible.

21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21h22.

Benoit Roy, maire

Gabriela Fiema, directrice générale
et greffière-trésorière